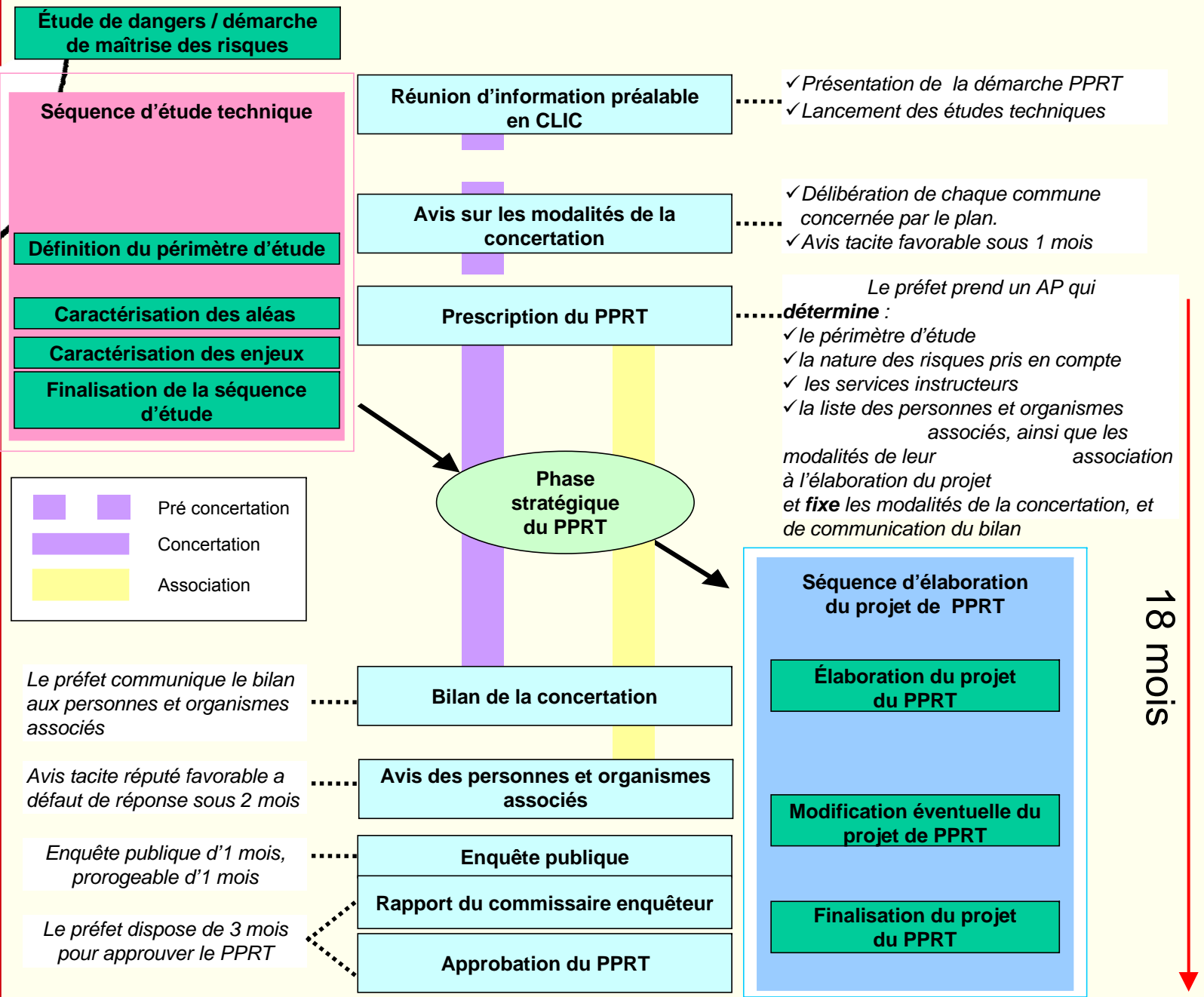


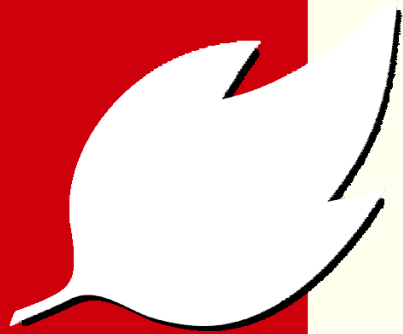
# Coordination entre procédure d'élaboration et démarche d'élaboration

Les étapes administratives sont précisées par des encadrés bleu ciel.



## La démarche PPRT





## La démarche PPRT

---



# Étude des dangers / périmètre d'étude PPRT / carte des aléas

1. Les potentiels des dangers
2. Réduction des potentiels des dangers
3. Les phénomènes dangereux liés à l'établissement
4. Identification des phénomènes dangereux à retenir pour le PPRT
5. Élaboration du périmètre d'étude PPRT



# 1. Les potentiels de dangers

La démarche  
PPRT



# 1. Les potentiels de dangers



La démarche  
PPRT





## 2. Réduction des potentiels de danger à la source

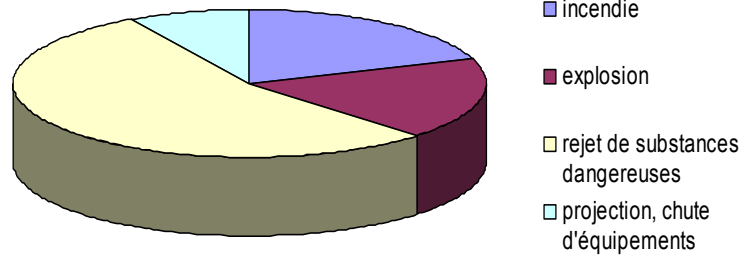
- Modification du stockage d'ammoniac et du mode d'approvisionnement ;
- Mise en place d'un silo de chlorure d'aluminium avec aire de dépotage couverte et système de transport approprié
- Stockages de solvants en cuves de 20 à 50 m<sup>3</sup> + transfert automatisé;
- Étude de sécurité des procédés en amont de la phase d'industrialisation;

**La démarche  
PPRT**



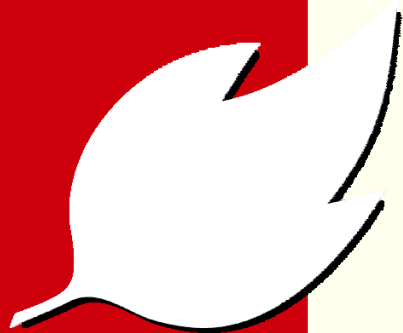
### 3. Les phénomènes dangereux dans la chimie fine

types d'accidents



La démarche  
PPRT





**La démarche  
PPRT**

---

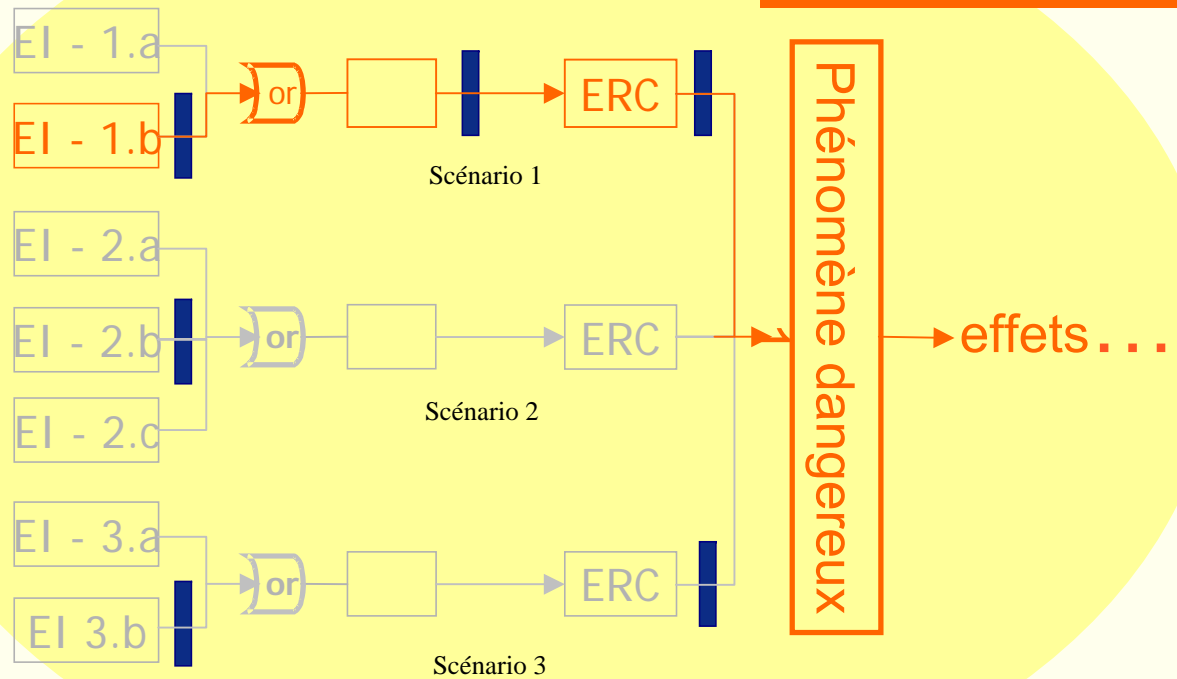


## 4. Principes de sélection des phénomènes dangereux pour le PPRT

# Préalable : Vocabulaire

Un phénomène dangereux

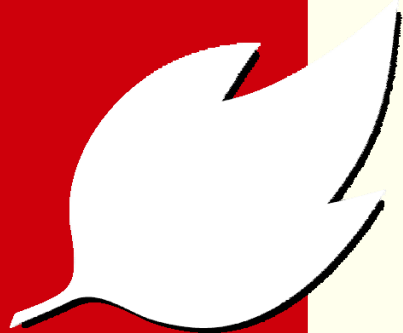
Scénario = un "chemin"



La démarche  
PPRT



Plusieurs scénarios conduisent au même phénomène dangereux



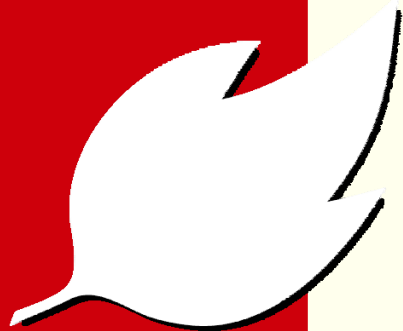
## La démarche PPRT



## Critères d'exclusion

Sur la base du tableau complet des phénomènes dangereux, les phénomènes dangereux à retenir/à exclure pour le PPRT sont sélectionnés selon plusieurs règles d'exclusion :

- exclusion d'évènements initiateurs par **la circulaire du 28 décembre 2006** ;
- exclusion de phénomènes dangereux par **la circulaire du 03 octobre 2005** ;
- exclusion du phénomène lié aux effets de projection en application **de la circulaire du 24 juillet 2007** ;



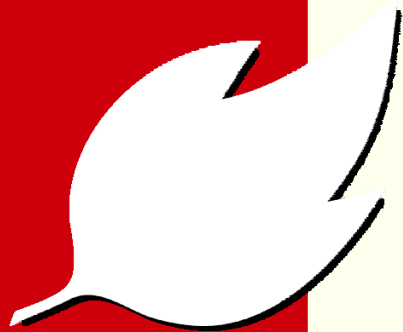
## La démarche PPRT



## Critères d'exclusion

**Circulaire du 28 décembre 2006** relative à l'exclusion de certains événements initiateurs tels que le séisme, la foudre, crue, événements climatiques exceptionnels (vent, neiges, etc)...

*« il sera considéré que le respect strict, intégral et justifié de cette réglementation permet de considérer qu'une démarche de maîtrise des risques importante a été menée et qu'il n'est pas opportun de les conserver pour mener la démarche décrite dans la circulaire du 29 septembre 2005 ainsi que pour la maîtrise de l'urbanisation. »*



## La démarche PPRT



## Critères d'exclusion

### Circulaire du 03 octobre 2005 :

« Les PhD dont la classe de probabilité est E [...] sont exclus du PPRT à la condition que :

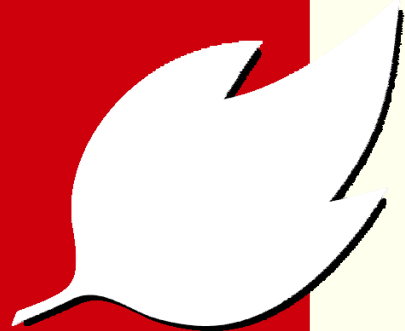
✓ 1. cette classe de probabilité repose sur au moins 2 mesures techniques de sécurité pour chaque scénario identifié, et suppose qu'elle soit maintenue en cas de défaillance d'une mesure de sécurité(\*) technique ou organisationnelle, en place ou prescrite. »

(\*) la plus fiable.

Exemples : extinction incendie asservie à une détection automatique.

✓ 2. cette classe de probabilité repose sur une mesure de sécurité passive vis à vis de chaque scénario identifié »

Exemples : cuvette de rétention



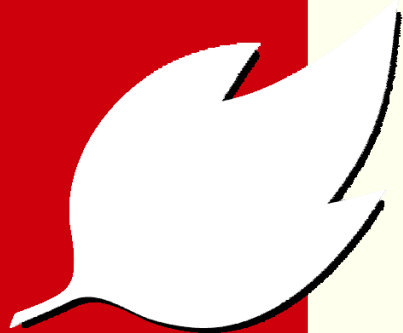
## La démarche PPRT



## Critères d'exclusion

**Circulaire du 24 juillet 2007** relative à la prise en compte des effets de projection dans les études de dangers des installations classées puis dans le cadre des Plans de Prévention des Risques Technologiques

*« Les types d'effets pris en compte dans le cadre des PPRT sont les effets thermiques, les effets de surpression et les effets toxiques. Les effets de projections ne sont usuellement pas pris en compte dans la détermination de l'aléa dans le cadre des PPRT notamment par manque de données fiables dans la plupart des secteurs d'activité. »*



## Règles spécifiques

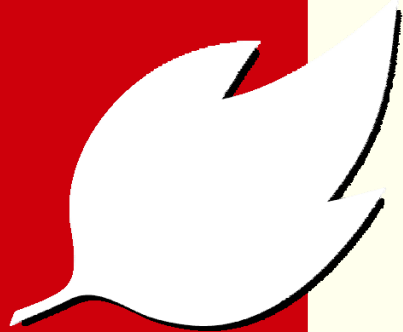
Application de la circulaire du 26 février 2008 relatives aux stockages de produits agropharmaceutiques

- « *les phénomènes de dispersion de polluants en cas d 'incendie les plus délicats à modéliser se trouvent dans une distance de 100m* »
- « *exercer une maîtrise de l 'urbanisme future stricte dans ce rayon* »

**La démarche  
PPRT**



**Règles appliquées sur 3 stockages du site Finorga**



## La démarche PPRT

---



# 5. Définition du périmètre d'étude du PPRT

## Le périmètre d'étude PPRT

Le périmètre d'étude du PPRT est élaboré sur la base des phénomènes dangereux décrits dans l'étude des dangers par une superposition des distances d'effet des différents phénomènes dangereux.

18 phénomènes dangereux identifiés susceptibles d'avoir des conséquences à l'extérieur du site:

- 10 phénomènes ayant des effets toxiques
- 4 phénomènes ayant des effets thermiques
- 4 phénomènes ayant des effets de surpression

**Par l'application des circulaires précédentes,**

**3 phénomènes peuvent être exclus (2 PhD ammoniac, 1 PhD atelier 5)**

**La démarche  
PPRT**



# La carte enveloppe des aléas



PPRT de CHASSE SUR RHONE (FINORGA)

Périmètre d'étude

Communes concernées : Chasse sur Rhône (38) et Givors (69).



La démarche  
PPRT



Sources: IGN-Paris  
DRIRE Rhône-Alpes  
Rédaction/Édition: DRIRE Rhône Alpes - GS38 - ABa-JMa - 26/11/2008 - MAPINFO® V 8.5 - SIGALEA® V 3.0.0 - ©INERIS 2008



## La carte des aléas

L'échelle est une combinaison du niveau maximal d'intensité et du cumul des probabilités. Elle est définie par la circulaire du 3 octobre 2005 et le guide PPRT

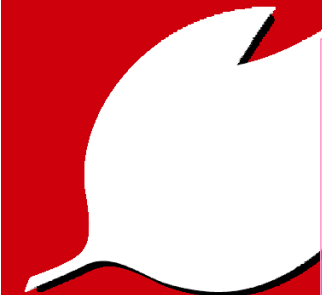
Niveau maximal d'intensité de l'effet toxique, thermique ou de surpression sur les personnes, en un point donné	Très grave			Grave			Significatif			Indirect
	>D	5E à D	<5E	>D	5E à D	<5E	>D	5E à D	<5E	Tous
Cumul des classes de probabilités d'occurrence des phénomènes dangereux en un point donné										
Niveau d'aléa	TF+	TF	F+	F	M+	M	Fai			

La démarche  
PPRT



# Coordination entre procédure d'élaboration et démarche d'élaboration

Les étapes administratives sont précisées par des encadrés bleu ciel.



Étude de dangers / démarche de maîtrise des risques

Séquence d'étude technique

Définition du périmètre d'étude

Caractérisation des aléas

Caractérisation des enjeux

Finalisation de la séquence d'étude

Réunion d'information préalable en CLIC

- ✓ Présentation de la démarche PPRT
- ✓ Lancement des études techniques

Avis sur les modalités de la concertation

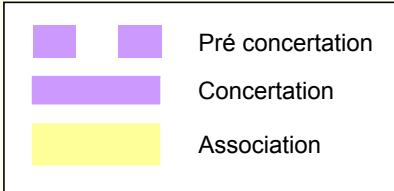
- ✓ Délibération de chaque commune concernée par le plan.
- ✓ Avis tacite favorable sous 1 mois

Prescription du PPRT

Le préfet prend un AP qui **détermine** :

- ✓ le périmètre d'étude
- ✓ la nature des risques pris en compte
- ✓ les services instructeurs
- ✓ la liste des personnes et organismes associés, ainsi que les modalités de leur association à l'élaboration du projet et **fixe** les modalités de la concertation, et de communication du bilan

Phase stratégique du PPRT



Séquence d'élaboration du projet de PPRT

Élaboration du projet du PPRT

Modification éventuelle du projet de PPRT

Finalisation du projet du PPRT

18 mois

Bilan de la concertation

Le préfet communique le bilan aux personnes et organismes associés

Avis des personnes et organismes associés

Avis tacite réputé favorable a défaut de réponse sous 2 mois

Enquête publique

Enquête publique d'1 mois, prorogeable d'1 mois

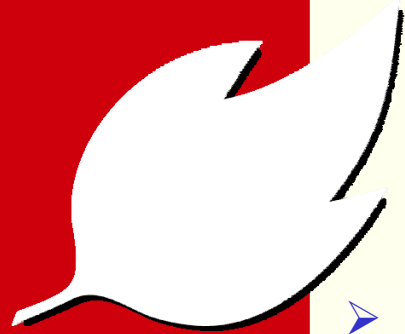
Rapport du commissaire enquêteur

Le préfet dispose de 3 mois pour approuver le PPRT

Approbation du PPRT

## La démarche PPRT



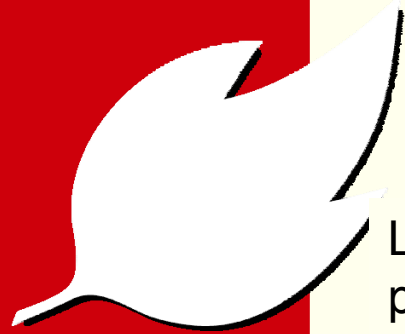


## La démarche PPRT



# Les acteurs du PPRT

- **L'état** : En charge de l'élaboration du PPRT, il conduit l'association et la concertation après en avoir défini les modalités
- **Les exploitants** : ils fournissent les éléments d'évaluation des dangers après avoir examiné les différentes pistes pour en diminuer les effets, ils communiquent sur les dangers, participent à la recherche de nouveaux moyens pour sécuriser d'avantage les installations
- **Les collectivités locales** : elles prennent en compte les risques dans les projets de développement et règles d'occupation des sols
- **Les acteurs locaux** (les riverains mais également acteurs privés ou publics) : ils s'informent des risques auxquels ils sont exposés
- **Le CLIC** : il crée un cadre d'échanges et d'information entre ses différents représentants



## La démarche PPRT



# La concertation

La concertation doit s'adresser **au plus grand nombre**. Elle doit permettre des temps d'écoute, de dialogue et d'échanges directs.

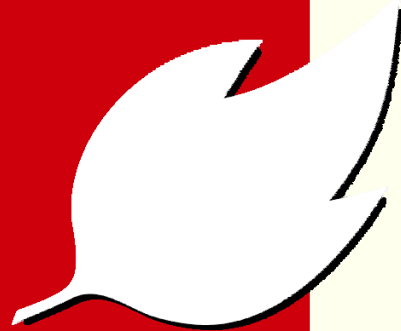
### Différentes formes sont possibles :

- exposition, plaquettes, sites internet, journal de la mairie
- réunions publiques, forum internet

### Modalités proposées :

- ↪ **Mise à disposition** des principaux documents d'élaboration du PPRT à la **mairie de Chasse sur Rhône**
- ↪ Recueil des **observations** sur un **registre** en mairie ou à l'adresse [mairie-chasse-sur-rhone@wanadoo.fr](mailto:mairie-chasse-sur-rhone@wanadoo.fr)
- ↪ **Site internet** [www.clicrhonealpes.com](http://www.clicrhonealpes.com) ou [www.pprtrhonealpes.com](http://www.pprtrhonealpes.com)
- ↪ A minima une **réunion publique** d'information dans la commune de Chasse sur Rhône
- ↪ Bilan de la concertation en préfecture et à la mairie

# Evolution du site internet CLIC/PPRT



## La démarche PPRT



LIENS | CRÉDITS | CONTACTS | AIDE

## CLIC & PPRT DE RHÔNE-ALPES

CLIC : COMITÉS LOCAUX D'INFORMATION ET DE CONCERTATION DE RHÔNE-ALPES  
PPRT : PLAN DE PRÉVENTION DES RISQUES TECHNOLOGIQUES

**CLIC  
RHÔNE-ALPES**

**PRÉSENTATION**

- Un CLIC, c'est quoi ?
- Création d'un CLIC
- Composition
- Missions
- Fonctionnement
- Financement
- Articulation  
SPPPI / CLIC

**ACTUALITÉ**

**25 CLIC CONSTITUÉS EN RHÔNE-ALPES**  
En avril 2008, sur 33 CLIC prévus en Rhône-Alpes, 25 sont constitués et 17 se sont déjà réunis au moins une fois

**CRÉATION DE 5 NOUVEAUX CLIC EN DÉBUT 2008**  
CLIC Centre-Isère (38), CLIC de Saint Fons (69), CLIC Total ACS à Givors (69), CLIC Finorga Complexe Pétrolier (38/69) et CLIC Arkema à Balan (01)

**UN RAPPORT DE RECHERCHE DE L'ENTPE SUR LE CLIC DE FEYZIN**  
"Ouvrir la concertation sur les risques industriels - La constitution du CLIC de Feyzin", c'est le titre du rapport établi dans le cadre d'un programme national de recherche "Risque Décision Territoire"

**2 PPRT (PLAN DE PRÉVENTION DES RISQUES TECHNOLOGIQUES) PRESCRITS EN RHÔNE-ALPES**  
PPRT de SOBEGAL à Domène (38) - PPRT de GIFRER BARBEZAT à Décines-Charpieu (69)

**LES RÉUNIONS À VENIR**

• CLIC du Port Edouard Herriot (69) 12/11/2008	<a href="#">Suite</a>
• CLIC ARKEMA de Pierre-Bénite (69) 13/11/2008	<a href="#">Suite</a>
• CLIC MSSA à Saint Marcel (73) 14/11/2008	<a href="#">Suite</a>
• CLIC TACS (69) 16/11/2008	<a href="#">Suite</a>
• PPRT TACS (69) 22/11/2008	<a href="#">Suite</a>

**LES DERNIÈRES RÉUNIONS**

• CLIC du Port Edouard Herriot (69) 12/10/2008	<a href="#">Suite</a>
• CLIC ARKEMA de Pierre-Bénite (69) 09/09/2008	<a href="#">Suite</a>
• CLIC MSSA à Saint Marcel (73) 14/09/2008	<a href="#">Suite</a>
• CLIC TACS (69) 16/08/2008	<a href="#">Suite</a>
• PPRT TACS (69) 22/07/2008	<a href="#">Suite</a>

**PPRT  
RHÔNE-ALPES**

**PRÉSENTATION**

- Un PPRT, c'est quoi ?
- Création d'un PPRT
- Composition
- Missions
- Fonctionnement
- Financement
- Articulation  
CLIC/PPRT

**TOUS LES PPRT EN UN CLIN D'ŒIL**

Tableau synoptique des PPRT de Rhône-Alpes

[Cliquez ici](#)

**REGARDS SUR LE RISQUE**

*Regards Risque*

• [Télécharger le dernier numéro](#)

• [Voir tous les numéros](#)

[Tous les CLICS](#)

[Tous les PPRT](#)



Cliquez sur le département que vous souhaitez afficher pour accéder à ses CLIC et ses PPRT

**QUESTIONS RÉPONSES**

[Tout sur les CLIC](#)  
[Tout sur les PPRT](#)

**REVUE DE PRESSE**

**LEXIQUE**

**ABONNEZ-VOUS À NOS FLUX RSS**

[Le flux des news](#)

[Les autres flux](#)

**POUR EN SAVOIR PLUS SITES À CONSULTER**



DRIRE  
RHÔNE-ALPES



SPIRAL



MEEDDAT



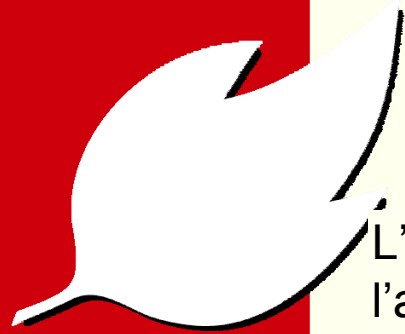
lesbonsreflexes.com  
RISQUES INDUSTRIELS MAJEURS



### Regards sur le Risque

- [Télécharger le dernier numéro](#)
- [Voir tous les numéros](#)





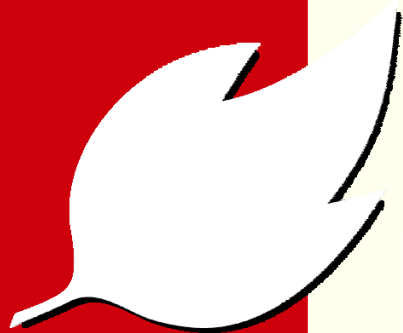
## L'Association : composition

L'association est constituée de personnes et organismes désignés dans l'arrêté préfectoral de prescription du PPRT :

- ◆ L'exploitant des installations à l'origine du risque : **la société NOVASEP-FINORGA**
- ◆ Les communes sur les territoires desquelles le plan doit s'appliquer : **Chasse sur Rhône et Givors**
- ◆ Les établissements publics de coopération intercommunale compétents en matière d'urbanisme : **Communauté d'Agglomération du Pays Viennois, Communauté Urbaine Grand Lyon**
- ◆ Les autres collectivités : **Conseils Généraux et Conseil Régional**
- ◆ Le service interministériel de défense et de protection civile
- ◆ Le représentant du **CLIC**
- ◆ Le représentant du **CIRIMI** (comité pour l'information sur les risques industriels majeurs de l'Isère)

**La démarche  
PPRT**





## La démarche PPRT

---



## L 'Association : missions

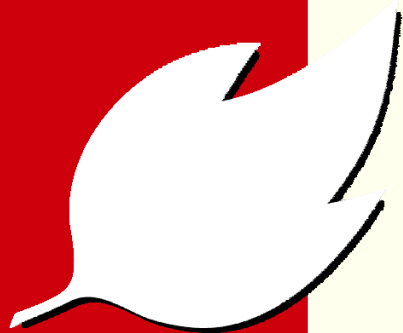
Les membres de ce groupe de travail ont pour mission de:

- participer aux réunions de travail liées à l'élaboration du PPRT,
- contribuer aux réflexions,
- formuler des propositions.

Les personnes et organismes associés sont **destinataires du bilan de la concertation.**

Une première réunion doit être organisée dès le lancement de la procédure.

Autres réunions à l'initiative de l'équipe de projet interministérielle, ou sur demande des personnes et organismes associés.



## L 'Association

**La démarche  
PPRT**

---

**Désignation du représentant du CLIC**

